

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture

Proposition en faveur d'une journée internationale de la pomme de terre

La pomme de terre (*Solanum tuberosum* L.) est l'une des cinq espèces agricoles les plus importantes dans le monde. Elle est cultivée sur plus de 20 millions d'hectares dans plus de 150 pays sur tous les continents et est consommée régulièrement par des milliards de personnes.

Elle joue un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition et une grande quantité d'acteurs s'en servent pour élaborer différents produits transformés. La pomme de terre est un aliment sain et riche en glucides, en antioxydants et en nutriments dont la consommation peut être encouragée dans le cadre d'une alimentation équilibrée.

Les petits agriculteurs dépendent de la culture durable de la pomme de terre pour générer des revenus, protéger l'environnement et créer de l'équité sociale.

La pomme de terre est une espèce caractérisée par sa diversité génétique: il en existe plus de 5 000 variétés, y compris les variétés hybrides et locales, dont beaucoup se trouvent uniquement dans la région de l'Altiplano en Amérique latine.

La pomme de terre est l'une des principales cultures de base pour lesquelles il serait bénéfique de mener des initiatives de promotion afin d'exploiter pleinement son potentiel aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), à savoir: l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (Consommation et production responsables), l'ODD 15 (Vie terrestre) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs et la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030).

Compte tenu de l'importance mondiale de la pomme de terre, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2008 Année internationale de la pomme de terre afin de sensibiliser à la nécessité de promouvoir la recherche-développement dans le domaine de la production durable dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le Gouvernement du Pérou a proposé, avec le vif soutien du Royaume de Belgique, de la République populaire de Chine, de la République d'Irlande et du Canada, que soit proclamée une journée internationale de la pomme de terre qui serait célébrée le 30 mai.

La journée internationale de la pomme de terre permettra de sensibiliser davantage à des questions d'importance critique liées à la production durable et à la stabilité des chaînes de valeur, ainsi qu'à la disponibilité de l'eau et des engrais. Les célébrations annuelles pourraient consister à mener différentes initiatives, qui prendraient notamment la forme de matériel de promotion, de publications techniques, de documentaires, de festivals, de démonstrations sur le terrain, de webinaires et d'autres manifestations internationales, régionales ou nationales, et à promouvoir les réseaux régionaux ou mondiaux.

En outre, on pourrait, chaque année, mettre en avant des questions importantes liées à la production végétale et à la protection des plantes, notamment l'apparition de foyers d'organismes nuisibles et de maladies qui constituent un danger, les innovations et les technologies vertes pour la production, le stockage, la transformation et la commercialisation de la pomme de terre, ainsi que les valeurs nutritionnelles et la promotion de recettes élaborées à partir de la pomme de terre.

Le Comité est invité à:

- *examiner* la proposition du Gouvernement du Pérou visant à ce que les Nations Unies proclament une journée internationale de la pomme de terre, et à donner les orientations qu'il jugera opportunes à ce sujet;
- *approuver* le projet de résolution de la Conférence, tel qu'il figure à l'annexe A, et à présenter la proposition au Conseil de la FAO, à sa cent soixante et onzième session, pour approbation, et à la

Conférence de la FAO, à sa quarante-troisième session, pour adoption, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Jingyuan Xia, Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes